Québec
Gouvernement du Québec
La ministre de l'Enseignement supérieur

PAR COURRIEL

Québec, le 31 janvier 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 novembre dernier, la députée de Saint-Laurent déposait une pétition demandant au gouvernement du Québec d'annuler la hausse des droits de scolarité imposée aux étudiants internationaux et canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) pour l'année universitaire débutant en septembre 2024.

Or, il est fondamental pour l'avenir de la nation québécoise de renforcer les établissements francophones du réseau universitaire et de valoriser la langue française. Le nouveau modèle de tarification des étudiants non québécois s'inscrit dans cette mission. En effet, entre 2019 et 2022, les universités anglophones McGill et Concordia ont recueilli 69 % (282 M$) des revenus générés par la déréglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux. En comparaison, les 10 établissements francophones du réseau de l'Université du Québec se sont partagé seulement 11,5 % (46,9 M$) de cette enveloppe. La tarification annoncée le 14 décembre dernier vise à rétablir l'équilibre financier entre les universités francophones et anglophones, tout en favorisant le rayonnement et la croissance des établissements francophones.

La nouvelle grille tarifaire permettra, d'une part, de réduire le financement alloué aux étudiants CNRQ et, d'autre part, de récupérer un montant forfaitaire supérieur à la subvention moyenne prévue par étudiant international. Les sommes ainsi dégagées seront réinvesties selon les priorités gouvernementales et permettront, notamment, de soutenir le réseau universitaire francophone et de favoriser l'attraction d'étudiants non québécois francophones.

Par ailleurs, en vertu de l'article 29.6 de la Charte de la langue française (C-11), les étudiants CNRQ inscrits dans un programme offert en français uniquement au Québec continueront d'acquitter les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec. De plus, les étudiants CNRQ inscrits dans un programme offert en français dans une université francophone seront exclus du nouveau modèle de tarification et continueront de débourser les tarifs actuels, indexés annuellement. Enfin, une clause de droits acquis sera en vigueur jusqu'à la diplomation de l'étudiant dans le programme d'études déjà débuté au moment de l'implantation de la nouvelle tarification, et ce, pour une durée limitée à cinq ans.

Pour inverser le déclin de la langue française au Québec, des efforts soutenus, accompagnés par des cibles ambitieuses, seront nécessaires. Pour ce faire, les universités anglophones devront s'engager à soutenir le développement des compétences en français des étudiants non québécois. Ainsi, à partir de l'année universitaire 2025-2026, 80 % des nouveaux inscrits non québécois dans un programme d'études anglophone atteignent le niveau 5 à l'oral selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français au terme de leur programme de grade de premier cycle.

Enfin, la situation démographique et linguistique dans la région de l'Estrie étant distincte de celle de la grande région de Montréal, l'Université Bishop's pourra quant à elle continuer à accueillir un nombre fixe d'étudiants CNRQ au tarif actuel, pour un total de 825 exclusions tarifaires à terme.

Je suis convaincue que la mise en place d'un nouveau modèle de tarification et d'un plan de développement des compétences en français pour les étudiants CNRQ et internationaux permettra au ministère de l'Enseignement supérieur de jouer pleinement son rôle dans la protection, la promotion et la valorisation de la langue française.

Cette initiative permettra de dégager les moyens nécessaires pour soutenir la vitalité du français et le recrutement d'étudiants internationaux francophones, tout en favorisant le rayonnement des établissements universitaires francophones.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Pascale Déry

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 781-6500
ministre_mes@mes.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 687-4093